

ANNUAIRE DES SERVICES, PETITE ENFANCE

Espace enfance Les Papillons

Allée Gustave-Flaubert
36000 Châteauroux

02 54 22 45 14

Du lundi au vendredi de 7h à 18h30.

Pour qui : les enfants âgés de 10 semaines à 4 ans.

Quand : ouvert du lundi au vendredi de 7h00 à 18h30 (sauf jours fériés, semaine entre le 25 décembre et le 1er janvier, Pont de l'ascension et éventuelles journées pédagogiques).

Adresse : 1 bis allée Gustave Flaubert.

Objectifs :

Donner à chaque enfant accueilli les moyens d'acquérir son autonomie,
Développer la confiance en lui et dans le monde qui l'entoure,
Apporter une attention particulière aux besoins fondamentaux des enfants (sommeil, repas, changes),
S'inspirer de l'approche Loczy et de la pédagogie Montessori.
Aménager l'espace, proposer des jeux (libres ou ateliers) pour favoriser l'expérience, la liberté de mouvement et l'éveil (intervention durant l'année de partenaires : spectacle, lecture...).
Faire de la crèche : un lieu convivial à travers des fêtes partagées entre les enfants et occasionnellement avec les parents (goûter de fin d'année).

Capacité d'accueil : 20 places.

Fonctionnement : l'Espace enfance est divisé en 3 unités adaptées aux besoins de chaque tranche d'âge : La structure fournit les couches et les repas qui sont préparés sur place.

Groupe 1 composé de 4 ou 5 bébés de 10 semaines à 1 an environ,

Groupe 2 composé de 6 enfants de 1 à 2 ans,

Groupe 3 composé de 11 à 12 enfants de 2 à 3 ans.

Pré-Inscription : Elle doit se faire auprès d'une des directrices des Établissements d'Accueil de Jeunes Enfants gérés par la Ville de Châteauroux. Cette demande peut être enregistrée à partir du 6ème mois de grossesse et doit être confirmée dans les 15 jours suivant la naissance de l'enfant ou dans les deux mois suivant la pré-inscription pour les enfants déjà nés, faute de quoi, elle est automatiquement annulée. Elle est ensuite examinée par une commission d'admission, qui se réunit une fois par mois, puis fait l'objet d'une réponse écrite.

Pour entrer à la crèche, les enfants doivent être en règle au regard des vaccinations obligatoires prévues par les textes en vigueur.

Les entrées des enfants porteurs d'une pathologie particulière ou d'un handicap nécessitant une prise en charge spécifique sont soumises à l'accord du médecin, du responsable du service petite Enfance et de la directrice de la structure. Ces accueils peuvent faire l'objet d'un PAI.

CHÂTEAUX MÉTROPOLE

1 place de la République

36000 Châteauroux

Ouverture du lundi au vendredi, de 9h à 17h.